

Le Bulletin du G.D.S.A. 29

GDSA-29



Editorial

N°13 – 4^e trimestre 2005

Lors de notre université d'automne nous avons invité Luc Belzunces. Son exposé sur les pesticides était pour le moins copieux (environ 200 diapositives). Il nous a laissé inquiets tant sur la quantité des pesticides utilisés que sur leur nocivité non seulement sur les « indésirables », mais aussi sur les humains. Les agriculteurs sont aux premières loges surtout s'ils ne prennent pas les précautions nécessaires. Bien sûr, les apiculteurs ont aussi du soucis à se faire quant à leurs colonies. Il était impossible si peu de temps après cet exposé d'en faire un résumé. Au cours des prochains bulletins, nous distillerons divers éléments de sa prestation.

La grande nouvelle pour le GDSA29 est la mise en service de son adresse de courriel gdsa29@free.fr et de son site web gdsa29.free.fr. Il a été conçu par Christophe Roudaut qui est aussi apiculteur N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil et surtout à nous écrire pour apporter vos idées et vos critiques. Il vous suffit de cliquer sur l'icône du courrier en bas à droite de l'écran, il ne vous reste plus qu'à écrire...



Dans ce bulletin :

page 1, 2 & 3: Les agents sanitaires apicoles

page 3 & 4: Conseils aux débutants (traduction d'un article de D. Ryann apiculteur irlandais)

page 4 et 5: L'aspect du couvain

page 5: Solidarité entre êtres volants

page 6: Goulennoù ha respontoù, une leçon de breton

page 7: circulaire ministérielle sur Aethina

page 8: les stages (suite)

page 8: le site web, mode d'emploi

Ce bulletin a été réalisé à l'aide du logiciel libre de bureautique

OpenOffice.org.

téléchargeable gratuitement sur le site <http://fr.openoffice.org/>

Le Bulletin du GDSA-29 est distribué à tous les adhérents du Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère, il est disponible au format « pdf » sur le site <http://gdsa29.free.fr>
Adresser toutes contributions à :
Y. Layec, Coat-Laeroun
29290 Milizac
ou à :
J. Blaize, 27 rue du Fromveur
29200 Brest
ou à gdsa29@free.fr

LES AGENTS SANITAIRES APICOLES (ASA EN ABRÉGÉS).

Les textes, l'idéal et les réalités.

Qui sont ces ASA? où sont-ils? quel est leur rôle? Souvent les gens s'interrogent sur la santé de leurs abeilles, sur l'agent sanitaire de leur secteur, qui il est, quel est son rôle exact, et autres choses encore sur le sujet. Voici donc quelques éléments d'information et de commentaires.

Les ASA ont été créés en 1980 à la demande du monde apicole car l'apiculture avec ses professionnels, ses pluriactifs et ses amateurs (ne pas oublier ses abeilles) constitue un cas à part dans le monde de l'élevage. Ils remplacent les vétérinaires pour la police sanitaire apicole.

Les textes « officiels » cités sont:

1. *Arrêté interministériel du 11 août 1980 relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles.*
2. *Arrêté du 16 février 1981 en application des articles 7 et 23 de l'arrêté du 11 août 1980.*
3. *Arrêté préfectoral n°2004-0321 relatif à la nomination des agents sanitaires apicoles du Finistère (en date du 1er avril 2004).*

Ces articles sont inclus dans les documents distribués aux stagiaires qui suivent les formations du GDSA-29 au rucher école du Nivot. Dans la suite les extraits de ces textes seront en *italique*, le reste étant de mon cru en écriture normale (propos qui n'engagent que moi).YL.

Les ASA (je rappelle: Agent Sanitaire Apicole), sont nommés par le préfet et sont « placés sous l'autorité du directeur départemental des services vétérinaires ». Ce sont donc des vacataires de la fonction publique, **agents de l'État** lors des visites qu'ils effectuent chez les apiculteurs. Ils ne dépendent donc pas du GDSA, contrairement à ce que certains croient, voudraient croire ou voudraient faire croire. Bien que la plupart d'entre eux, mais pas tous (étonnant! non?), adhèrent au GDSA ils ne dépendent pas du groupement (eh oui, c'est comme ça). **Ils sont sous l'autorité de la DDSV.** Cependant ils sont assurés pour leurs activités d'ASA par le groupement (rien n'est simple).

Il y a 3 catégories d'ASA :

1. Les assistants sanitaires apicoles départementaux.

« L'assistant seconde le directeur départemental dans la mise en place des actions de prévention, de surveillance sanitaire et de lutte contre les maladies des abeilles et dans la coordination des agents spécialisés. Il peut en outre recevoir une mission d'ordre général concernant les questions apicoles telles que la transhumance, les élevages professionnels, commerciaux et spécialisés, ainsi que des questions relatives à l'importation et à l'exportation. »

« Ils sont chargés de coordonner et de guider l'action des spécialistes et des aides spécialistes. Ils assurent la surveillance directe des professionnels et des commerciaux, des ruchers de transhumance, et des ruchers des spécialistes et des aides spécialistes. »

En général (il y a parfois des exceptions) pour devenir assistant sanitaire il faut avoir suivi (ou subi) avec succès le **cours supérieur**. Cette formation a lieu à l'AFSSA de Sophia-Antipolis et dure 2 à 3 semaines. On y apprend la biologie de l'abeille, tout sur les maladies et parasites des abeilles, il y a même des exposés sur la communication et la conduite de réunions.

Il y a 3 assistants sanitaires apicoles dans le Finistère.

Les spécialistes sanitaires apicoles « participent aux tâches techniques, aux missions de contrôle et de surveillance du cheptel apiaire et suppléent au désistement des vétérinaires sanitaires en raison des caractéristiques particulières et spécifiques de l'apiculture. »



Visite de colonie avec un aide spécialiste.



Stage au rucher école du Finistère, observation d'un cadre loqueux

En général (il y a parfois des exceptions) pour devenir Spécialiste Apicole il faut avoir suivi (ou subi) avec succès un **cours itinérant**. Cette formation dure 4 à 5 jours et a lieu 2 ou 3 fois par an dans un département. Elle a lieu à la demande et sous la responsabilité de la DDSV, qui en assure l'organisation. Je ne me souviens pas qu'il y en ait eu dans le Finistère (ou alors c'était il y a très longtemps) bien que le GDSA-29 ait sollicité plusieurs fois la DDSV pour l'organisation d'un tel cours dans le département.

Sur ma liste **il y a 8 spécialistes apicoles** (j'ai failli écrire « en activité »).

« Ils (les spécialistes) peuvent être assistés par des **aides spécialistes apicoles**. »

Dans le département il avait été convenu (il y a longtemps, avec un autre président du GDSA-29) que pour être aide-spécialiste il fallait avoir suivi (ou subi) deux fois le stage sanitaire apicole dispensé par le groupement sanitaire au rucher école (il n'y a pas d'examen à la fin !). Il y a actuellement sur ma liste 16 aides spécialistes dans le département. Dans le Finistère ils ont le même rôle que les spécialistes.

Dans le département « les spécialistes et les aides spécialistes sont chargés d'exercer la surveillance sanitaire des ruchers dans le secteur qui leur est attribué et de collaborer à la lutte contre les maladies des abeilles. (Il est assez mal vu qu'ils sortent de ce secteur). Ils visitent régulièrement les apiculteurs et leurs ruchers, ils vérifient l'état

sanitaire de ces derniers, et transmettent un rapport de visite au DDSV. Ils signalent au DDSV toute colonie d'abeilles atteinte ou soupçonnée d'être atteinte de maladie contagieuse, ils contrôlent éventuellement l'application des traitements. »

En fait leur rôle est surtout d'aller visiter les ruches et ruchers des apiculteurs, soit à la demande de ceux-ci, soit de leur propre initiative pour des visites systématiques. Ils ont surtout un rôle de conseil. Mais aussi de police sanitaire (ah le mot « police ») pour dépister les maladies réputées contagieuses des abeilles.

Il y a encore quelques petites choses dans ces arrêtés mais l'essentiel est là.

Il y a donc $3 + 8 + 16 = 27$ agents sanitaires sur la liste de 2004. Dans le Finistère il y a 53 cantons.

Il y a parfois plusieurs ASA affectés à un même canton (par exemple 4 ASA pour le canton de Chateauneuf du Faou, le canton où les abeilles sont donc les mieux soignées; dans plusieurs autres cantons il y a 2 ASA). Ce qui signifie que de nombreux cantons n'ont PAS d'ASA. Parce qu'il n'y a aucune maladie contagieuse des abeilles ? Ou parce qu'il n'y a pas assez de volontaires ? Alors que faire ? Faudrait-il d'autres ASA ? Seriez-vous intéressé et « volontaire » pour cette activité hautement philanthropique (est-ce vrai pour tous ceux qui sont inscrits actuellement sur la liste?) et quasiment bénévole? **Si vous êtes intéressé, faites-le nous savoir.** Si un des agents sanitaires apicoles intervient sur votre rucher il ne vous en coûtera rien car ils sont royalement rémunérés. En effet : « les agents sanitaires apicoles sont rémunérés à l'acte (...) sur la base d'un acte pour 10 ou fraction de 10 colonies d'abeilles visitées. Le tarif est fixé au 1/200 de la rémunération mensuelle d'un agent de l'Etat classé à l'indice brut 355 ». Ce qui donne en décembre 2005 pour visiter de 1 à 10 ruches la somme colossale de 7,25 € (47,56 F). Ajouter à cela une indemnité kilométrique de 0,26 €/km (1,70 F). Au bout de l'année compte tenu des TRÈS nombreuses visites

effectuées par les ASA cela doit mettre sûrement le budget apiculture de la DDSV complètement à plat.

Dans le rôle des ASA il y a certes la notion de « police sanitaire ». Police ça fait peur. Il s'agit quand même de lutter contre les maladies contagieuses. Ah ! Les abeilles ont quelques fois des maladies ? Et elles sont contagieuses ? Ah bon ! ? Mais ils (les agents sanitaires) ont surtout un rôle important dans la **détection des maladies** et de **conseil pour les soins à apporter** s'ils trouvent une telle

maladie.

Par expérience personnelle je suis toujours bien accueilli chez les apiculteurs, même si on me voit quelquefois arriver avec la crainte du verdict. Mais quel soulagement lorsqu'aucune maladie n'est décelée et qu'on a la confirmation que les colonies sont en parfait état sanitaire. Souvent je suis appelé, lorsque quelque chose ne va pas, pour un diagnostic (maladie, ou autre), ou simplement pour un contrôle en cours de saison même si tout va bien.

Si vous avez le sentiment que vos abeilles ont un problème, un doute, n'hésitez pas, appelez l'agent sanitaire apicole responsable de votre commune, ou de votre canton, s'il y en a un... Si vous ne le connaissez pas consultez les Services Vétérinaires: DDSV / cité administrative / 7 rue TURGOT / 29334 QUIMPER cedex / Tél: 02.98.64.36.36, ou visitez le site internet du groupement : **www.gdsa29.free.fr**, ou appelez un des administrateurs du GDSA-29.

YL

PS : Les deux premiers textes officiels cités au début de cet article sont en cours de modification depuis deux ou trois ans, un nouveau texte est appelé à être publié sous peu, d'ici un mois ou un an... ou plus, ce qui entraînera aussi d'autres changements dans le troisième texte.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS



Dennis RYAN
An Beachaire
Janvier 2005,
The Galtee Bee
Breeding Group
Irlande

Hivernage des colonies :

Les abeilles sont à l'abri des intempéries dans de bonnes ruches étanches avec des provisions suffisantes. Laissons-les au repos, sans y toucher afin de ne pas perturber la grappe d'hivernage. Par contre une visite régulière des ruchers est conseillée tous les 15 jours. Les tempêtes, les animaux, voire des vandales, peuvent provoquer des dégâts. Dans ces cas il importe de réagir au plus vite.

Comment les abeilles hivernent-elles ?

Les abeilles d'été ont une existence brève, de l'ordre de 35 jours, mais leurs sœurs qui hivernent ont une longévité très supérieure due à la présence de graisses et à l'absence de travail. En septembre et début octobre les ouvrières consomment de grandes quantités de pollen, ce qui provoque une hypertrophie de leurs glandes hypopharyngiennes comme chez les jeunes ouvrières nourrices. En même temps elles vont stocker des graisses, des protéines et des hydrates de carbone sous forme de glycogène dans le corps gras de l'abdomen. Celui-ci est un organe composé d'une couche de cellules situées sous la partie dorsale

de l'abdomen. Ce corps gras est présent chez toutes les abeilles mais il est beaucoup plus important chez les abeilles d'hiver. Il permet aux abeilles de stocker des réserves qui seront ensuite disponibles au printemps lors de la reprise de ponte de la reine. Certaines abeilles d'hiver peuvent vivre jusqu'à l'âge de 6 mois.

La grappe d'hivernage :

L'abeille est un être vivant à sang froid, dont la température du corps tend à être celle du milieu extérieur. La contraction des muscles dégage de la chaleur et réchauffe l'organisme de l'abeille. Lors d'un vol, la température du corps de l'abeille s'élève, permettant à celle-ci de voler sur de courtes périodes à des températures inférieures à 10°C. Lorsque la température du corps est inférieure à 8°C, l'abeille engourdie est immobilisée pour de bon. Le corps de l'abeille est incapable de contrôler sa température interne et de la moduler. Mais la grappe d'hivernage régule sa température interne avec précision. Lorsque la température extérieure descend au-dessous de 13°C les abeilles se mettent en grappe d'hivernage. Celle-ci a une forme sphérique. Dans la partie supérieure de la grappe, les abeilles se nourrissent au contact des réserves de miel alors qu'à la base, les abeilles se mettent dans les cellules vides. Cette grappe est compacte. Lorsque la température extérieure descend au-

dessous de 13°C la grappe d'hivernage est complètement formée. Cette grappe d'hivernage a pour effet de réduire les pertes de chaleur. Les abeilles situées au centre de la grappe consomment du miel pour le transformer en chaleur. Celle-ci se propage et se dissipe par conduction, par convection et par rayonnement. Les pertes par conduction sont faibles, car les rayons de cire et les abeilles elles-mêmes sont mauvaises conductrices de chaleur. Les pertes par convection ou par rayonnement sont équivalentes et dépendent de la surface de l'enveloppe de la grappe d'hivernage.

Les pertes de chaleur de la grappe sont contrôlées par ses contractions ou ses extensions, ceci en relation étroite avec la consommation de miel. Des observations ont été faites, alors que la température extérieure était de (-28°C), au sein de la grappe d'hivernage l'on relevait 31°C. Ce qui constitue un écart de 59°C !

De bonnes réserves d'hiver :

Durant l'hiver les abeilles consomment du miel dilué dans de l'eau à 50%. Dès qu'elles le peuvent, elles sortent pour chercher de l'eau. Elles peuvent voler à des températures relativement basses, prennent de l'eau et rentrent rapidement à la ruche. En hiver il n'est pas rare d'observer en milieu de journée la sortie de 20 ou 30 abeilles pour une durée n'excédant pas 2 mn. Et ensuite plus aucune activité au trou d'envol.

Quand les abeilles chercheuses d'eau ne peuvent pas sortir, celles qui se trouvent au sein de la grappe d'hivernage produisent de la salive par leurs glandes thoraciques et post-cérébrales. Il y a aussi des condensations au sein de la ruche qui donnent de l'eau. Des

rayons de miel encadrant la grappe d'hivernage protègent celle-ci des brusques variations de températures, jouant le rôle d'isolation et de volant thermique. Les colonies craignent plus l'humidité que le froid.

En marge de ces renseignements il

importe de respecter le repos hivernal des abeilles afin de ne pas épuiser leur corps gras et d'affaiblir leur organisme. Une abeille en bonne santé ignore ou fait mieux face aux maladies et parasitoses.

(Traduction J.P.)

L'ASPECT DU COUVAIN.

Lors des visites de ruches au printemps, l'aspect général du couvain doit attirer l'attention de l'apiculteur :

le couvain est-il régulier ou non ?

La reprise de l'activité de la colonie

Lorsque fin février début mars, (tout dépend du temps...) les abeilles les plus audacieuses rapportent un peu de nectar et de pollen, la reine reprend doucement sa ponte.

Cette ponte va progresser régulièrement et se développer en une sorte de spirale ovale qui s'étend de jour en jour. S'il était possible de regarder chaque jour l'évolution du couvain, voici ce que l'on verrait : d'abord un couvain non-operculé, dans les cellules on aperçoit les larves d'un blanc nacré, les plus grosses sont au centre et plus le regard se déplace vers le bord du couvain, plus les larves sont petites, et tout au bord se trouvent les oeufs. Les larves les plus grosses, les plus âgées, sont prêtes à être operculées, 9 jours après la ponte. Quelques jours plus tard, les opercules sont présents et s'étendent, toujours depuis le centre. L'opercule un peu bombé et d'un beau marron orangé a un aspect velouté. La surface operculée va s'étendre progressivement sur l'ensemble du couvain.

Quelques jours de plus et nous pouvons assister à la naissance de jeunes abeilles. Elles vont s'extraire des alvéoles, les nettoyer, libérant ainsi de la place afin que la reine pondre à nouveau. Et le cycle recommence. Le couvain est d'abord « ouvert » puis progressivement « fermé » dessinant ainsi un ovale ou un cercle plus ou moins régulier.

Ce développement que j'ai décrit en vertical pour un



Le couvain est assez irrégulier, certains alvéoles contiennent une larve mycosée. Il faudra changer la reine.

cadre, se déroule de la même manière sur les cadres voisins. Si on pouvait voir en trois dimensions le couvain à travers les cadres, il aurait grosso-modo la forme d'un ballon de rugby ou d'un ballon de football selon le type de ruche.

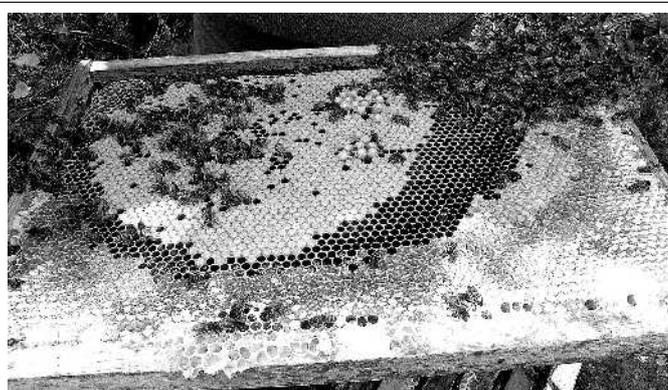
Quand tout se passe bien..

Ça, c'est ce qui se passe quand tout va bien. Bien sûr, selon les aléas de la saison, température, miellée, la progression du couvain sera variable, il se peut même qu'il y ait un arrêt de ponte momentané. Mais de toute façon, dans une colonie saine, on trouve un couvain régulier où l'on peut suivre la ponte de la reine et l'aspect des opercules, forme et couleur, est bien homogène.

Ça se passe un peu moins bien

Parfois, le couvain est de belle couleur, joliment bombé mais cette jolie surface est parsemée de quelques taches noires, cinq, dix, quinze cellules non-operculées. Parfois, dans la cellule on aperçoit un oeuf, une larve ou rien du tout.

Que s'est-il passé ? Tout simplement, les abeilles chargées de veiller au couvain ont détecté une larve malade ou morte, l'ont extraite et transportée hors de la ruche. Aussi bien, la reine aura pondu un nouvel oeuf dans cette cellule, ou trop occupée ailleurs la cellule reste vide pendant quelque temps.



Voici un couvain assez compact, les cellules ouvertes ne contenaient aucune larves mortes, mais du nectar.

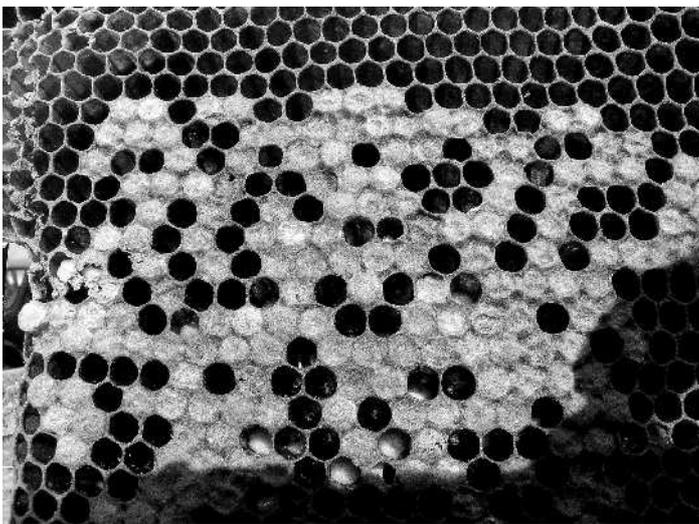
En tout cas, il faut se féliciter (à défaut de féliciter directement les abeilles) d'avoir des abeilles capables de détecter les larves malades et de les éjecter, c'est une qualité hygiénique. Mais il faut aussi rester sur ses gardes car c'est le signe que le couvain peut avoir un problème.

C'est pire

Il se peut aussi que dans ces cellules non-operculées on aperçoive une larve plâtreuse blanchâtre ou noirâtre. Ce sont des larves plâtrées, victimes d'une sorte de champignon, *Ascospheera apis*. Parfois la proportion de larves atteintes peut être très importante, affaiblissant ainsi la colonie. Dans ce cas, il faut s'inquiéter : les abeilles n'ont manifestement pas les capacités hygiéniques suffisantes pour se défendre. Il se peut que les capacités de nettoyage (détection puis évacuation des larves malades ou mortes) ne soient pas suffisantes pour empêcher la prolifération des parasites (mycose, loque...).

Encore pire

Cette fois lorsque l'on soulève un cadre de couvain,



Couvain en mosaïque, la loque est présente à coup sûr, le test de l'allumette en apportera la preuve.

on voit un triste mélange de cellules operculées et non-operculées (voir la photo), certains rares opercules ont encore un joli aspect comme décrit ci-dessus, mais on voit des opercules affaissés au lieu d'être bombés, et ce n'est plus l'aspect satiné qui domine, certains opercules sont percés et en prime il y a parfois une drôle d'odeur désagréable... vraiment ce n'est pas bon signe, il y a de grands risques pour que ce soit une loque, américaine ou européenne...

L'aspect du couvain

Pour l'apiculteur débutant l'aspect du couvain est la chose la plus facile à observer : couvain **compact**, couvain **irrégulier**, couvain en **mosaïque**. C'est un indicateur qui pourra inciter à faire appel à l'agent sanitaire. L'apiculteur plus aguerri en tirera lui-même les conclusions.

C'est trop injuste...

Pourquoi telle ruche succombe à une maladie alors que telle autre résiste. C'est la reine qui transmet le bagage génétique de la colonie et ses différents caractères : production, douceur ou agressivité, tenue au cadre, tendance à essaimer (anecbalie). L'un des caractères à privilégier est celui de la résistance aux maladies. En fait comme on l'a décrit plus haut, cette capacité s'appuie sur deux qualités complémentaires : pouvoir **détecter** larves et nymphes malades malgré la présence des opercules, et **évacuer rapidement** ce couvain malsain. En éliminant systématiquement les reines de colonies loqueuses et mycosées on peut, petit à petit, diminuer les risques.

De plus, l'apiculteur doit aider ses abeilles en suivant quelques principes simples : nettoyage régulier de l'outillage, renouvellement régulier des cadres et des cires, évacuer et désinfecter le matériel qui a été en contact avec de la loque américaine.

A propos de la loque, les internautes pourront consulter le site du GDSA29 à l'adresse suivante :

http://gdsa29.free.fr/sante/c_sante_loque.htm

SOLIDARITÉ ENTRE ÊTRES VOLANTS ...

Lors d'un Fest-Noz à Botmeur/*Boneur*, haut lieu des Monts d'Arrée, un ami chasseur me raconte la mésaventure survenue à un de ses amis chasseur comme lui. Les faits se sont déroulés à Saint-Sauveur/*An Dre Nevez*, en Octobre 2 005.

Lors d'une journée de chasse il tire sur un faisán, celui-ci chute sur une ruche. Le chien va pour récupérer le gibier. Le chasseur s'aperçoit qu'une nuée d'abeilles sort de la ruche et entreprend de piquer l'intrus /le chien. La

bête insiste pour récupérer le faisán, ne comprenant pas cette situation inédite pour lui. Le maître à son tour s'inquiète des gémissements soudains de son chien et se porte à son secours. Il sera à son tour assailli par la colonie en furie et piqué outrageusement.

Moralité ne chassez pas près des ruches et respectez le repos hivernal des abeilles, tous les apiculteurs, sans exception, vous le diront.

(J.P.)

Goulennoù, ha respontoù

Aujourd'hui, les non-bretonnants en seront pour leurs frais.

Suite à un article paru dans la *Santé de l'abeille* (revue de la FNOSAD), voici un courriel (courrier électronique) dans lequel nous avons le droit à une leçon de breton, d'anglais, d'allemand et même un peu de français et de latin.

Si j'ai bien compris, mais je ne suis pas bretonnant, dans « *c'hwillog ruskennoù* » il y a déjà deux erreurs. Il faut dire « *c'hwil bihan ar ruskennoù* »... Je savais que ce coléoptère de malheur était une calamité, même en breton !!



Voici le courrier :

Aotrou ker,

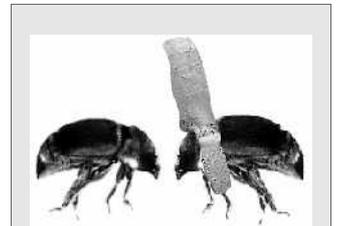
Gant plijadur e lennan ho pennadoù abaoe pell. Setu perak em eus merzet ur gerig diganeoc'h e-barzh niverenn diwezhan "*La Santé de l'abeille*" a-zivout "ar c'hwillog ruskennou (*dénomination locale*)". N'on ket sur eus ar gerioù resis peogwir n'ema ket an niverenn-mañ ganin ken, prestet eo bet d'ur c'holeg.

Evel ma ouezit, e brezhoneg, e vez lavaret "ar c'hwil" (*le coléoptère*), "ar ruskenn, ar ruskennoù" (*la ruche, les ruches*) met "C'HWIL AR RUSKENNOU" hepken, d.l. hep germell en araok, evit lavaret "*LE coléoptère DES ruches*". (Ur seurt "*génitif saxon*" en un doare ? nan, nompas, met n'eus netra all...). Met "ar c'hwil ruskennoù"

a dalvije ur veskailherez iskis "*le coleoptère, ruches*" ?

Da c'houde, ne soñj ket din e vije mat implij un dibenn-bihanaat jentil e-giz "c'hwillog" evit an amprevan-mañ. E gwirionez e vefe kalz gwell lavaret "c'hwil BIHAN ar ruskennoù" (pe ar ruskenn ?) rak bez' ez eus ur "c'hwil BRAS ar ruskenn" IVEZ,

"*Hyplostoma fuligineus*" e anv skiantel, n'eo ket degouezhet ganeomp c'hoazh peogwir n'eo aet kuit eus Afrika (betek bremañ da vihanañ...).



Saurez-vous distinguer le petit coléoptère des ruches du c'hwil bihan ar ruskennoù eus ar vro vigouden ?

E yezhoù all e vez graet an diforc'h etre "*the SMALL hive-beetle*" ha "*the LARGE hive beetle*" pe etre "*der KLEINE Beutenkäfer*" ha "*der GROSSE Beutenkäfer*". A-dra-sur, na lavarje den ebet "*das Beutenkäferchen*" pe "*das Beutenkäferle*" evit komz eus "*ein kleiner Beutenkäfer*".

Digarezit mar plij ar "*prurit grammatical*" mañ. Spi am eus ho kwelet un deiz bennak evit komz eus traoùigoù plijusoc'h eget ar c'hwil-se eveljust !

Gourc'hemenoù bras digant

Discussion entre une abeille bretonne et un petit coléoptère des ruches:

« Si au moins tu étais mignon avec moi, je t'appellerais *c'hwillog*, mais tu n'es qu'un vulgaire *c'hwil bihan*, traou breiñ ! »



Réponse du GDSA.29:

Lennet eo bet ho lizher gant brezhonegerien GDSA Penn-Ar-Bed. A kordint hell gant ar pezh ho peus displeget e-barzh ho postel : « c'hwil bihan ar ruskennoù » pe « c'hwil bihan ar c'hestennoù » eo anv « *le petit coléoptère des ruches* »

Ho trugarekaat evit an evezhiadenn. Embannet e vo ho lizher hag ar respont-mañ e-barzh kazetenn GDSA Penn-Ar-Bed.

Traduction grosso-modo pour les non-bretonnants:
mea culpa, mea maxima culpa...

Après avoir consulté le service informatique du GDSA29, nous sommes en mesure de vous indiquer comment obtenir le ñ si fréquent en breton.

Le ñ s'obtient en pressant simultanément les touches « AltGr » et « é », puis en pressant la touche « n ».

Voici une copie du courrier expédié par le Ministère de l'agriculture et de la pêche aux différentes organisations nationales concernées par l'apiculture, c'est à dire **FNOSAD, SPMF, CNDA, UNAF, SNA, CNTESA et Confédération paysanne**.

Paris, le 21 septembre 2005

Objet : *Aethina tumida* – Bilan 2005

Monsieur le Président,

Dans le cadre des mesures de surveillance sanitaire des ruchers mises en oeuvre au regard des risques d'introduction du petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida*, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le bilan des contrôles réalisés par les directions départementales des services vétérinaires concernées par les introductions de reines d'abeilles provenant des pays tiers.

116 apiculteurs ont acheté des reines d'abeilles provenant du Texas au cours de l'année 2004, soit 2 915 reines réparties sur **56 départements**.

Les visites sanitaires ont eu lieu de mars à début septembre sur 280 ruchers ayant reçus ces reines, ce qui équivaut à 4 256 ruches examinées.

Les rapports de visites font état de **304 reines mortes** entre l'achat et la visite sanitaire. Aucune présence du parasite n'a été constatée dans ces ruches.

De plus, conformément aux dispositions de la décision 2005/60/CE du 20 janvier 2005 concernant les conditions de police sanitaire et de certification régissant les importations d'apidés en provenance de certains pays tiers, les lots de reines introduits en France en 2005 et provenant de pays tiers autorisés ont fait l'objet des mesures suivantes :

- contrôle documentaire au poste d'inspection frontalier ;
- contrôle visuel des reines et des cages ayant servi au transport, par un agent des services vétérinaires sur le lieu de première destination où il a été procédé au réencagement de chaque reine ;
- **examen de chaque abeille accompagnatrice** et de chaque cage ayant servi au transport des reines par un laboratoire vétérinaire départemental compétent.

Ainsi, 20 lots de reines correspondant à **10 913 reines** provenant d'**Argentine**, d'Australie et du Chili ont été soumis à ces contrôles dans **deux départements**.

Les résultats de ces examens n'ont pas révélé de présence du parasite, quel que soit son stade évolutif.

Les investigations menées, sur une grande partie du territoire (56 départements) et sur la presque totalité des ruchers ayant introduit des reines provenant du **Texas** au cours de l'année 2004 et sur les lots de reines importées en 2005 n'ont pas permis la mise en évidence du parasite *Aethina tumida*.

La France peut donc être considérée officiellement indemne du petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe de l'alimentation- CVO,
Monique ELOIT

Imaginez les techniciens du labo vérifiant chaque reine et chaque abeille accompagnatrice et cela 10913 fois... faites le calcul, 1mn pour vérifier chaque cagette... Vous y croyez ?

C'est plus de la moitié des départements français... dont, bien sûr, le Finistère ... et sans compter celles qui ont été introduites clandestinement...

Il semble qu'il y a pas mal de difficultés à introduire et faire accepter les reines... sans doute des apiculteurs qui devraient venir en stage au rucher école du Finistère

L'Argentine aussi connaît l'abeille africanisée.

Règlement canadien datant de 1997 interdisant l'importation des abeilles domestiques
Les abeilles africanisées ont été signalées aux États-Unis après l'entrée en vigueur de l'interdiction à l'importation des abeilles en 1987. Elles ont été repérées au Texas, au Nouveau-Mexique, en Arizona et en Californie. Le Texas et la Californie sont de gros producteurs d'abeilles qui peuvent approvisionner plusieurs autres états. Il n'existe aucune méthode peu coûteuse et pratique de distinguer les abeilles africanisées des abeilles européennes.

Presque 11000 reines pour seulement 2 départements, combien pour tout le reste de la France ?

A la suite de l'article paru dans le dernier numéro du bulletin, nous avons reçu des courriers dont voici des extraits :

JL (Finistère nord) : *Le stage sanitaire (maladies des abeilles) n'est certainement pas le plus attractif, mais si un stage devait être obligatoire ce serait sûrement celui-là, car il rassure et donne les moyens efficaces pour visualiser et agir rapidement en cas de doute ou de maladie. /.../ je recommande aux débutants cette formation par stages, ils bénéficient de cette addition de compétences, de savoirs et savoir-faire apicoles.*

GH (Finistère sud) : *Je pense que les stages d'initiation, tels qu'ils sont dispensés, sont plus intéressants pour les personnes possédant déjà des ruches. Par exemple, pour quelqu'un qui n'a pas de ruche il est difficile de voir l'intérêt des plateaux grillagés quand on n'a jamais vu un plateau plein de déchets à la sortie de l'hiver ... Je pense qu'il faut donc faire la distinction entre un apiculteur débutant et un autre n'ayant encore rien commencé.*

Lors des premiers stages, il est très difficile de poser des questions car on ne connaît rien ou pas grand-chose. On est aussi surpris de voir qu'il y a autant de méthodes et de points de vue. Comment trouver son compte lorsque l'on est débutant, alors que les spécialistes ne sont pas d'accord pas entre eux ?

D'une manière générale, les stages ne sont pas à remettre en cause, mais il faut même y apporter quelques améliorations:

JL : *Il serait judicieux de conseiller en plus: la lecture de certains bouquins (il en existe de bons), de travailler au début en collaboration avec un collègue expérimenté et surtout de s'appliquer le dicton "aide-toi le ciel t'aidera".*

Commencer à l'heure les interventions et manifestations apicoles, ce qui permet de respecter le programme, de saliver le chouchen et de se restaurer à heure normale.

GH : *Avec du recul, je pense qu'il m'a manqué certains outils :*

Un modèle de calendrier ou de document permettant de suivre les manipulations et les événements survenus dans le rucher et des méthodes de suivi.

Un récapitulatif des gestes de base (filer un cadre (sans clou), poser la cire gaufrée, transvaser une ruche (par quel temps ...), allumer un enfumoir, utiliser les outils de base) par des illustrations ou des photos, repérer les comportements normaux et anormaux des abeilles pour anticiper les éventuelles manipulations.

Affaire à suivre... A propos, avez-vous vu les dates des stages pour cette année dans l'Info-GDSA ? Faites-les connaître autour de vous. C'est une bonne manière de sensibiliser vos voisins apiculteurs à la santé de leurs abeilles et des vôtres par la même occasion.

PETIT MODE D'EMPLOI DU SITE
<http://gdsa.free.fr>

- Dates et contenus des stages de l'année en cours** (points to 'Présentation du G.D.S.A.29')
- Ici, les derniers infos-GDSA29 et les bulletins déjà parus, au format « pdf »** (points to 'Stages de formation')
- Il se passe toujours quelque chose dans le monde apicole** (points to 'Publications G.D.S.A.29')
- Quelques conseils pour la santé de vos colonies,** (points to 'Actualités')
- Quelques textes officiels concernant l'apiculture** (points to 'La santé des abeilles')
- Ne pas oublier...** (points to 'Doc en lignes')
- Pour nous écrire, c'est ici** (points to 'Liens')
- Pour ceux qui veulent savoir ce qu'est le GDSA29, liste des agents sanitaires.** (points to the GDSA29 logo)

gdsa29@free.fr